

BAREME :

A titre indicatif, le barème étant seulement un élément de la décision et non un critère essentiel

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES SAENES AU TITRE DE 2021		
ANCIENNETE	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienneté générale de services (services de stagiaire ou titulaire et services auxiliaires validés ou en cours de validation) - Ancienneté de corps 	<p>0,5 point/an</p> <p>1 point/an</p>
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Très favorable - Favorable - Défavorable 	<p>30 points</p> <p>10 points</p> <p>Bloquant</p>
PARCOURS PROFESSIONNEL	<p><i>en qualité de stagiaire ou de titulaire à l'éducation nationale, dans la filière administrative: (Durée minimale exigée dans un poste = 3 années scolaires)</i></p> <p>Mobilité fonctionnelle et/ou géographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 fonctions ou établissements - 3 fonctions ou établissements - 4 fonctions ou établissements 	<p>5 points</p> <p>10 points</p> <p>15 points</p>
BONIFICATION	<p><i>(Joindre impérativement les pièces justificatives telles que fiche de poste).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice effectif de fonctions ou de responsabilités de niveau supérieur, pendant 2 ans au cours des 5 dernières années (année scolaire 2019-2020) <p><i>(Exemple : adjoint gestionnaire en EPLE, référent-payé, secrétaire de circonscription 1er degré).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ou remplacement sur ces mêmes fonctions pendant au moins 3 mois au cours des 5 dernières années (année scolaire 2019-2020 incluse) 	<p>10 points</p> <p>4 points</p>
EFFORT DE PROMOTION	<p>Admissibilité au concours de SAENES ou tout autre concours de catégorie B ou A (3 fonctions publiques) lors d'une session antérieure à l'année 2021 (joindre les justificatifs):</p> <ul style="list-style-type: none"> - une admissibilité - deux admissibilités ou plus 	<p>5 points</p> <p>10 points</p>